

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 5.0

Révision: 21.02.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Durcisseur pour Huile-Cire Express

Code du produit: 6632

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Durcisseur pour matériaux de revêtement ou adhésifs pour applications industrielles ou professionnelles
Utilisations déconseillées : Non approprié pour les travaux à domicile (bricolage).

Emploi de la substance / de la préparation

Durcisseur
Utiliser uniquement en conjonction avec: Osmo Huile-Cire Express

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG
Affhüppen Esch 12
D-48231 Warendorf

Service chargé des renseignements:

Département sécurité de produit
Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188
Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462
e-mail: helmut.starp@osmo.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centrale d'appel de détresse de poison Berlin (24h): +49 (0) 30 / 30686 790
Consultation en anglais et allemand.
Tox Info Suisse Numéro d'urgence 24h/24: 145
(de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 5.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Durcisseur pour Huile-Cire Express

(suite de la page 1)

Mention d'avertissement

Attention

**Composants dangereux
déterminants pour
l'étiquetage:**
Mentions de danger

Hexamethylene diisocyanate, oligomers

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur. - Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Toujours porter un masque de protection pendant le ponçage.

Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:**

Non applicable.

vPvB:

Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges**Description:**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 28182-81-2 NLP: 500-060-2 Reg.nr.: 01-2119488934-20	Hexamethylene diisocyanate, oligomers ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	50-100%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226	10-<25%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 5.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Durcisseur pour Huile-Cire Express

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales:** Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- Après inhalation:** Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Consulter un médecin si la réaction de la peau médecin.
- Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

Produits extincteurs

déconseillés pour des

raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers

résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NO_x)
Vapeurs d'isocyanate
(Traces)
Cyanure d'hydrogène (HCN)
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 5.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: **Durcisseur pour Huile-Cire Express**

(suite de la page 3)

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Veiller à une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.
Lorsqu'un absorbant est utilisé, couvrir complètement la zone de déversement avec un absorbant approprié. Laisser le matériel absorbant absorber le liquide. Pelleter le matériel absorbant dans un contenant de métal approprié. Ne pas remplir le contenant plus qu'au 2/3 de sa capacité pour permettre l'expansion, et ne pas sceller le couvercle sur le contenant. Répéter l'application de matériel absorbant jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de liquide sur la surface. Appliquer le couvercle sur le contenant sans le sceller (du dioxyde de carbone et de la chaleur peuvent être générés lors de la réaction de neutralisation). Avec le couvercle en place mais non-scellé, déplacer le contenant vers une zone isolée et bien aérée pour permettre la libération de dioxyde de carbone.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Eviter la formation d'aérosols.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Lors de la pulvérisation d'aspiration d'air est nécessaire.
A noté au chapitre 8 niveaux d'air doit être contrôlée. Sur les lieux d'aérosols

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 5.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Durcisseur pour Huile-Cire Express

(suite de la page 4)

et / ou des vapeurs d'isocyanate peuvent entraîner des concentrations plus élevées, doivent convenablement situé échappement dépassant les limites d'hygiène en milieu de travail sont empêchés. Le mouvement d'air doit être fait loin du personnel.

Les mesures de protection individuelle décrites au chapitre 8 doivent être respectées. Les précautions nécessaires lors de la manipulation des isocyanates doivent être respectées. Éviter tout contact avec la peau et les yeux et l'inhalation des vapeurs.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.
Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Classe de stockage:

classe de stockage VCI (VCI = fédération allemande des industries chimiques): 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

VLEP Valeur momentanée: 0,15 mg/m³, 0,02 ppm
Valeur à long terme: 0,075 mg/m³, 0,01 ppm
AR, (3)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 5.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: **Durcisseur pour Huile-Cire Express**

(suite de la page 5)

DNEL		
28182-81-2 Hexamethylene diisocyanate, oligomers		
Inhalatoire	DNEL	0,5 mg/m ³

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de

protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un masque respiratoire autonome et à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme aux normes en vigueur, si l'évaluation du risque le requiert.

Demi-masque pour peintre avec raccord fileté rond EN 148-1 (filtre à vis) et filtre combiné A1 - P2 selon DIN EN 14387.

Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Für das Gemisch muss die Durchbruchzeit mindestens 480 Minuten (Permeation gemäß EN 374 Teil 3: Level 6) betragen.

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Protection des yeux:

Caoutchouc nitrile

Lunettes de protection hermétiques

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 5.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Durcisseur pour Huile-Cire Express

(suite de la page 6)

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Douce
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	146 °C

Point d'éclair >45 °C (DIN EN ISO 2719)

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

Température d'inflammation: 315 °C

Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion:

Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	10,8 Vol %

Pression de vapeur à 20 °C: 3,4 hPa

Densité à 20 °C: 0,97-1,15 g/cm³ (DIN 51757)

Densité relative Non déterminé.

Taux d'évaporation: Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Pas ou peu miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 5.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Durcisseur pour Huile-Cire Express

(suite de la page 7)

Teneur en solvants:
VOC (CE)

~ 150 g/L

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique/
conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions
dangereuses

Réaction aux alcools.

Réaction aux amines.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de
décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux à condition de respecter les prescriptions de stockage et de manipulation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
28182-81-2 Hexamethylene diisocyanate, oligomers

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (Acute Dermal Toxicity)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	LD50	8.532 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4h	35,7 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation:
Corrosion cutanée/irritation cutanée
28182-81-2 Hexamethylene diisocyanate, oligomers

Dermique	Hautreizung	(lapin) (OECD- Prüfrichtlinie 404)
----------	-------------	------------------------------------

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 5.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Durcisseur pour Huile-Cire Express

(suite de la page 8)

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

28182-81-2 Hexamethylene diisocyanate, oligomers

Inhalatoire	Sensibilisierung	(souris) (Lokaler Lymphknoten-Test (LLNA))
-------------	------------------	--

Peut provoquer une allergie cutanée.

Résultats sur l'homme:

Propriétés spéciales / effets: surexposition - en particulier lors de la pulvérisation de peintures contenant des isocyanates sans mesures de protection - il y a un risque d'irritation de la concentration-dépendante des yeux, du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Apparition retardée des plaintes et le développement d'une hypersensibilité (respiration difficile, la toux, l'asthme) sont possibles. Les personnes hypersensibles peuvent déjà être initiés à des concentrations d'isocyanate très bas en dessous de la valeur MAK. Un contact prolongé avec la peau, le bronzage et les effets irritants sont possibles.

Indications toxicologiques complémentaires:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 5.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Durcisseur pour Huile-Cire Express

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

28182-81-2 Hexamethylene diisocyanate, oligomers

EC50 / 48h	>100 mg/l (daphnia) (OECD- Prüfrichtlinie 202)
IC50 / 72h	199 mg/l (algae) (OECD- Prüfrichtlinie 201)
LC50 / 96h	>100 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD- Prüfrichtlinie 203)
Biolog. Abbaubarkeit	28 % (OECD Guideline for Testing of Chemicals, No.301 D)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

28182-81-2 Hexamethylene diisocyanate, oligomers

log POW	~8,38 (Wert berechnet)
---------	------------------------

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Comportement dans les stations d'épuration:

28182-81-2 Hexamethylene diisocyanate, oligomers

EC0 / 3h	>100 mg/l (daphnia)
EC50	>10.000 mg/l (activated sludge microorganisms) (OECD Guideline for Testing of Chemicals, No.209)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

EC50	>1.000 mg/l (algae)
	>1.000 mg/l (activated sludge microorganisms)
	>100 mg/l (daphnia)
	>100 mg/l (fish)

Autres indications écologiques:

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 5.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Durcisseur pour Huile-Cire Express

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 05 01*	déchets d'isocyanates
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
IMDG, IATA PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

Étiquette 3

IMDG, IATA

Class 3 Liquides inflammables.

Label 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30

No EMS: F-E, S-E

Stowage Category A

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 5.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: **Durcisseur pour Huile-Cire Express**

(suite de la page 11)

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ)

5L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

Catégorie de transport

3

Code de restriction en tunnels

D/E

IMDG

Limited quantities (LQ)

5L

Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

"Règlement type" de l'ONU:UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX
PEINTURES, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour**l'application des exigences****relatives au seuil bas**

5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour**l'application des exigences****relatives au seuil haut**

50.000 t

15.2 Évaluation de la sécurité

chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.05.2020

Numéro de version 5.0

Révision: 21.02.2020

Nom du produit: Durcisseur pour Huile-Cire Express

(suite de la page 12)

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Service établissant la fiche technique:**Contact:****Acronymes et abréviations:**

Département sécurité des produits

Hr. Dr. Starp

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 4

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

*** Données modifiées par
rapport à la version
précédente**